



PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 3 septembre 2014

Le trois septembre deux mille quatorze à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune Le Château d'Oléron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Août 2014.

Présents : M. PARENT Michel, Mme HUMBERT Micheline, M. LEPIE Bernard, Mme PATOIZEAU Annick, M. ROUMEGOUS Jim, Mme BONNAUDET Martine, Mme JOUTEUX Françoise, M. BENITO GARCIA Richard, M. SIMON Roland, M. RENAUD Michel, M. LOT Remy, Mme FEAUCHE Catherine, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. PERTHUIS Olivier, Mme PARENT Vanessa, Mme AVRIL Anne, M. PACULL Christophe, Mme COURDAVAULT Arlette, M. FONTANEAU Pascal, M. DUCOTE Robert.

Absents avec pouvoir : M. FERREIRA François a donné pouvoir à M. PARENT Michel, Mme COISSAC Martine a donné pouvoir à Mme HUMBERT Micheline, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à M. ROUMÉGOUS Jim, Mme BANCHEREAU Aurélie a donné pouvoir à Mme PERTHUIS Olivier.

Absent : M. MICHEAU Philippe (jusqu'au rapport N° 15).

M. Olivier PERTHUIS a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 27 ; Présents : 22 ; Votants : 26

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal. M. FONTANEAU Pascal précise que lors de la modification des commissions communales (délibération N° 2014-7-1), il souhaitait intégrer la commission Marché, et cette mention ne figure pas dans le tableau « Commission marché ».

Compte tenu de cette modification, (délibération N° 2014-8-24), le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Les décisions du Maire N° 2014-19 à N° 2014-27 ont été adressées aux membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation de la réunion de Conseil Municipal de ce jour, et n'ont engendré aucune remarque.

N° 2014-8-1 : Règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal

Rapporteur : Françoise JOUTEUX

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le règlement de fonctionnement du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le règlement intérieur de fonctionnement annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

Monsieur DUCOTE fait remarquer que les questions orales durent 30 minutes seulement. Monsieur le Maire expose que 30 minutes suffisent largement aux questions orales diverses, car les 30 minutes incluent les questions et les réponses).

N° 2014-8-2 : Révision du P.O.S. - Constitution d'un groupe de travail

Rapporteur : Michel RENAUD

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) depuis 2009. Il précise qu'un groupe de travail peut être constitué pour mener à bien cette révision en collaboration avec le bureau d'études NOEL de Bordeaux et les services associés à la révision. Monsieur le Maire propose d'élargir le groupe de travail à partir des membres de la Commission d'Urbanisme, comme suit :

M. PARENT Michel
Mme HUMBERT Micheline
M. LÉPIE Bernard
M. ROUMÉGOUS Jim
Mme JOUTEUX Françoise
Mme BONNAUDET Martine
M. FONTANEAU Pascal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupe de travail pour mener à bien la révision du Plan Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.
- **DÉCIDE** d'élargir le groupe de travail avec les membres désignés ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

N° 2014-8-3 : Règlement de fonctionnement - concession du port du Chenal d'Ors

Rapporteur : Richard BENITO-GARCIA

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail en commun avec les services maritimes du Conseil Général et les membres du Conseil portuaire a permis d'aboutir, après plusieurs rencontres, à l'élaboration d'un règlement de fonctionnement pour la concession du port du Chenal d'Ors. Il précise que ce règlement a été accepté par le Conseil portuaire du Chenal d'Ors du 22 juillet 2014. Il doit être soumis au Conseil Municipal, puis validé par un arrêté du Président du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le règlement de fonctionnement de la concession du port du Chenal d'Ors et sa diffusion,

- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

N° 2014-8-4 : Rapport de gestion de la SEMIS - logements sociaux locatifs - gestion 2013

Rapporteur : Anne AVRIL

Comme chaque année la SEMIS nous adresse les bilans comptables 2013 relatifs aux opérations réalisées sur la commune.

Il s'agit des logements de Pair Pouil, du Clos Sourbier, du logement d'urgence, du logement de la place de l'église et la caserne Boilève.

Les résultats au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Pair Pouil	-12 115.91 €	8 logements
Logement d'urgence	1 202.93 €	1 logement
Clos Sourbier	- 3 477.67 €	3 logements
Place de l'église	324.41 €	1 logement
Caserne Boilève	8 648.81 €	8 logements

Les logements de la gendarmerie n'apparaissent pas dans les comptes présentés étant donné qu'ils n'ont pas encore donné lieu à de l'investissement.

Il vous est proposé de valider les comptes financiers de l'exercice écoulé, de donner quitus au mandataire pour cette même période et d'autoriser M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les comptes financiers de l'exercice écoulé
- **DONNE** quitus au mandataire pour cette même période
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

•

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'information organisée par Habitat 17 vers les habitants des immeubles de Gibou est prévue le 1^{er} octobre prochain, afin de leur présenter le programme de réhabilitation extérieure des logements. Le coût du programme s'élève à 1 500 000 €.

N° 2014-8-5 : Désignation d'un élu pour représenter la commune auprès de l'Association CSAPA 17 (Réseau d'addictologie de l'île d'Oléron) Rapport de gestion de la SEMIS - logements sociaux locatifs - gestion 2013

Rapporteur : Micheline HUMBERT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à la dernière réunion du Réseau addictologie de l'île d'Oléron, une fiche action a été établie : "Lutte contre les toxicomanies et prévention des conduites à risque". Plusieurs groupes d'intervenants (médicaux, soins pluridisciplinaires, accompagnement) seront mis en place. Toutefois, il est apparu intéressant d'avoir une personne ressource par commune, pour faire remonter les besoins et suggestions en matière d'addictologie.

Deux candidats se déclarent pour représenter la commune :

- Mme VILMOT Christiane

- M.DUCOTÉ Robert

Après avoir **voté à main levée**, le Conseil Municipal :

- **ÉLIT** Mme VILMOT Christiane pour représenter la commune auprès de l'Association CSAPA 17,
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

N° 2014-8-6 : Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux au profit de l'association "Les Pachats du Bastion".

Rapporteur : Catherine FAUCHE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association "Les Pachats du Bastion " à titre gracieux, a été établie en mars 2009. Cette dernière doit être revue, notamment en ce qui concerne les locaux mis à disposition.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la signature de convention de mise à disposition de locaux à l'association « les Pachats du Bastion » représentée par Madame Cosette AUGÉ pour un an à compter du 1^e septembre 2014 renouvelable par tacite reconduction.
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame COURDAVAULT s'interroge sur la capacité d'accueil de l'association. Monsieur le Maire précise que les locaux permettent d'accueillir 90 chats, et qu'en aucun cas l'association ne récupère d'animaux d'autres communes.

N° 2014-8-7 : Commission d'appel d'offres

Rapporteur : Jim ROUMEGOUS

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2014-5-2 du 8 avril 2014, et précise qu'il y a lieu d'élire 5 délégués titulaires et 5 suppléants au sein du conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La précédente délibération ne comportait que les délégués titulaires.

Président : Monsieur le Maire

Délégués titulaires
Mme HUMBERT Micheline
M. LÉPIE Bernard
M. RENAUD Michel
M. PACULL Christophe
M. FONTANEAU Pascal

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ÉLIT** les 5 suppléants composant la Commission d'appel d'offres au sein du conseil comme suit :

Délégués suppléants :
Mme JOUTEUX Françoise
Mme FEAUCHÉ Catherine
Mme VILMOT Christiane
Mme LE DOEUFF Anne-Marie
M. DUCOTÉ Robert

- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

N° 2014-8-8 : Subventions aux associations

Rapporteur : Anne-Marie LE DOEUFF

Monsieur le Maire, propose d'allouer les subventions suivantes :

Désignations des associations	Montants
Association chantier naval Robert Léglise - 17480 Le Château d'Oléron	600 €
Association "les Sorties de la Renarde" 14ter rue des Vignerons 17480 Le Château d'Oléron	300 €
Diocèse de La Rochelle - 7 Place Foch - 17087 La Rochelle - pour l'Eglise du Château d'Oléron	100 €
LA GRANGE AUX BELLES, 24 Rue Louis Blanc 75 010 PARIS - S.R.L gérant : Monsieur Marcel GUIDOLLET (Groupe Vérone)	200 €

Précision est donnée pour le versement de la subvention auprès du Collège de St Pierre d'Oléron la somme de 350 €, votée le 6 mai 2014 à l'occasion de la manifestation "Lire en fête".

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les subventions versées ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Concernant la subvention suivante :

Association "la fête des chants marins" -26 Rue de La République – 17310 St Pierre d'Oléron	3 000 €
---	---------

Après en avoir délibéré, **à la majorité moins 3 abstentions (Mme COURDAVAULT Arlette, M. FONANEAU Pascal et M. DUCOTÉ Robert)**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la subvention versée ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-9 : Aménagement des rythmes scolaires - délibération complémentaire concernant les modifications d'intervenants

Rapporteur : Olivier PERTHUIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 24 juin dernier concernant les intervenants pour l'aménagement des rythmes scolaires. Des modifications ont été apportées depuis fin juin comme suit :

Dénominations	Adresses	Tarifs Horaire/Heure
ATALANTE (Mme PESCHEUX Aurélie) J'FAIS DES BULLES	30 Avenue du Débarquement, 17370 Saint-Trojan-les-Bains	30,00 €
L'ART DANS TOUS SES ETATS (Mme JURANVILLE) MODE ET DECO	55 Route de la plage de Matha 17310 SAINT PIERRE D'OLERON	30,00 €
ELECTRON LIBRE (Dominique CHOURLIN) MODE ET DECO-Création textile	90 rue de la République 17370 SAINT TROJAN LES BAINS	30,00 €
CREA MOSAIQUE (Andréa SCHOORMANS)	50 rue de l'Océan- La Chefmalière 17310 St Pierre d'Oléron	50,00 €
ENLUMINURE (Emilie RENAUD)	22 Route d'Ors 17480 LE CHATEAU D'OLERON	50,00 €
ARTS DU SPECTACLE (Cathy LEJEUNE) Théâtre	12 rue des Caves – La Cotinière – 17310 SAINT PIERRE D'OLERON	50,00 €
ARTS DU SPECTACLE (Charlotte STANQUIC) Maquillage	55 Route de la Plage de Matha Les Pibles 17310 SAINT PIERRE D'OLERON	50,00 €
CITOYEN DU MONDE (Karine COTTREL) Anglais	60 Ter Avenue d'Antioche 17480 LE CHATEAU D'OLERON	30,00 €
DANSE COUNTRY (Bernadette MAZOYER)	36 Allée des colverts Beaurepaire 17550 Dolus d'Oléron	25,00 €
COULEURS D'EPICES (Kristien VANDEMAARTELE) Rythme et danse	Siège social – Mairie de Dolus d'Oléron	50,00 €
PETANQUE (Alain GAILLARD)	Rue Gilbert Ranson – La Chevalerie 17480 LE CHATEAU D'OLERON	gratuit

JUDO CLUB OLERONAIS (Jean-Claude THIREAU)	22 Enclouse Gélisse 17550 Dolus d'Oléron	25,00 €
A CHACUN SA VOIE (Muriel PIPEROL) Expression Corporelle	Siège social à la mairie	30,00 €
LA FABRIK ECOLO ZIK (Mylène HUARRIZ) Créations manuelles	4 bis Rue des aires 17370 Le Grand Village Plage	30,00 €
DETENTE ET JARDIN EXPRESSION CORPORELLE (Béatrice LEROY)	12 Allées des Alouettes, La Rémigeasse 17550 Dolus D'Oléron	35,00 €
OLERON FOOTBALL CLUB (Francis ZANON)	27 Avenue Jean Soulat - L'Oumière 17310 SAINT PIERRE D'OLERON	25,00

AÏKID'OLERON (Jean-Marc BLANCHARD)	6 rue Claude Debussy – Le Gibou, 17480 Le Château d'Oléron	35,00 €
DETENTE ET JARDIN // APPREHENDER LA NATURE LES SORTIES DE LA RENARDE (Chantal THIROINE)	14 ter rue des Vignerons-Ors 17480 Le Château d'Oléron	50,00 €
DETENTE ET JARDIN	Personnel communal	-
RELAXATION/MOUVEMENT (Katarine GORON) Musique et Chant	32 bis rue de la Paix, les Allards 17550 Dolus d'Oléron	35,00 €
RELAXATION/MOUVEMENT (Evelyne De Coen) Yoga	20 rue de la Libération 17480 Le Château d'Oléron	40,00 €
RELAXATION EN MUSIQUE (Isabelle GIMENEZ)	15 Résidence Château Gaillard 17310 SAINT PIERRE D'OLERON	30,00 €

APPREHENDER LA NATURE/ASTRONOMIE (Jean-Louis LE CŒUR)	L'Agion, 17190 Saint Georges d'Oléron	25,00 €
CLASSE DE MER-PEP 17 (Camille CALERA)	Route des Huîtres Le Moulin de la Brande 17550 DOLUS D'OLERON	45,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS (Corinne DEVELAY)	35 rue Georges Clémenceau 17480 LE CHATEAU D'OLERON	45,00 €
CLUB DE BASKET de l'Ile d'Oléron –	9 bis Rue du Pré	25,00€

Marion Joannes Vigo	Martin - St Pierre d'Oléron	
---------------------	-----------------------------	--

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SIGNE** les conventions avec les associations partenaires, citées dans le tableau ci-dessus, et d'autres si nécessaires,
- **FIXE** la gratuité des activités péri éducatives,
- **DECLARE** auprès de nos assurances l'ensemble de la démarche (associations, personnels, activités...)
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

Monsieur ROUMEGOUS expose que le cout estimatif annuel est de 70 000 €, compensé par une dotation de l'Etat à hauteur de 23 000 Euros. Remerciements est donné à l'ensemble des personnes ayant aidé à l'aboutissement de ce dossier, dont Mme PIGEOT Monique, qui avait anticipé la mise en place avant la fin du mandat.

Monsieur ROUMEGOUS annonce également que la 4^{ème} classe de maternelle sera maintenue (87 élèves à la rentrée)

N° 2014-8-10 : Virements de crédits

Rapporteur : Maryse Charlassier

Monsieur le Maire propose les virements de crédits ci-dessous :

Budget principal :

OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES				Crédits supplémentaires à voter	
Chapitres ou opérations	Fonctions	N° d'articles	Intitulés	Recettes	Dépenses
O41	O1	2111	Terrains nus		150 €
O41	O1	1328	autres subventions d'équipement	150 €	
			Total	150 €	150 €

OPERATION REELLE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES				Virements de crédits	
Chapitres ou opérations		N° d'articles	Intitulés	Recettes	Dépenses
1026	411	2315	Vestiaires du stade		2 500 €
O20	O1	O20	dépenses imprévues		- 2 700 €
16	O1	165	dépôt et Cautionnement		200 €
			Total	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération

N° 2014-8-10-1 : Virements de crédits

Rapporteur : Maryse Charlassier

Monsieur le Maire propose les virements de crédits ci-dessous :

Budget Structures Touristiques :

DESIGNATION DES ARTICLES			Virements de crédits	
investissement				
Chapitres ou opérations	N° d'articles	Intitulés	dépenses	Recettes
21	2153	Installations à caractère spécifique	-20000	
O21	O21	Virement de la section de fonctionnement		-20000
		Total	-20000	-20000
fonctionnement				
			Dépenses	Recettes
O23	O23	virement à la section d'investissement	-20000	
O11	6063	Fournitures d'entretien et petits équipements	19250	
67	6718	autres charges exceptionnelles	750	
		Total	0	0

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération

N° 2014-8-11 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Christophe PACULL

Monsieur le Maire propose de reconduire l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2014. Cette association œuvre pour la protection du patrimoine de proximité. L'organisme est associatif à but non lucratif.

Elle a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux et locaux.

L'adhésion représente 160 € pour 2014, proportionnelle au nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de renouveler pour l'année 2014, l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine moyennant le paiement d'une cotisation de 160 €,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-12 : Adhésion à l'Association pour le Prêt de Matériel d'Animations Culturelles – A.P.M.A.C.

Rapporteur : Vanessa PARENT

La commune adhère depuis de nombreuses années à l'Association pour le Prêt de Matériel d'Animations Culturelles qui propose un service permettant d'emprunter du matériel destiné à couvrir les besoins induits par les manifestations culturelles municipales.

M. le Maire précise que cette possibilité est offerte à toutes les communes de Charente Maritime pour peu qu'elles soient adhérentes.

La commune utilise couramment les services de cette association pour son programme d'animations culturelles.

L'adhésion pour l'année 2014 est fixée à 175 €, tarif inchangé depuis 2013.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de renouveler pour l'année 2014, l'adhésion de la commune à l'Association pour le Prêt de Matériel d'Animations Culturelles (A.P.M.A.C.) moyennant le paiement d'une cotisation de 175 €
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mme HUMBERT précise que cette association met à disposition du matériel récent et de qualité (projecteurs, gradins, scènes...) et précise que la commune continuera à utiliser les services de l'A.P.M.A.C jusqu'à fin 2015.

N° 2014-8-13 : Adhésion à l'Université Populaire du Littoral Charentais 17

Rapporteur : Anne AVRIL

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Université populaire du Littoral Charentais.

Cette association se divise en plusieurs collèges : citoyens, associations et fédérations, institutions territoriales, partenaires économiques et professionnels de la mer.

Elle œuvre à faire connaître le littoral à travers des colloques, promotions de livres, projet d'agrément de formation, préparation de conférence "rendez-vous du littoral".

La cotisation s'élève à 50 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de renouveler pour l'année 2014, l'adhésion de la commune à l'Université Populaire du Littoral Charentais 17 moyennant le paiement d'une cotisation de 50 €
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que l'association a été créée il y a environ 3 ans, suite à la tempête Xynthia, le Président est Oléronais, et auteur d'un livre sur les tempêtes Oléronaises et côtières.

N° 2014-8-14 : Salon des vins – Facturation lignes téléphoniques

Rapporteur : Christiane VILMOT

Depuis plusieurs années « la Cave du Port » organise à la citadelle un salon des vins.

Cette année l'organisateur a sollicité la mise en place de deux lignes de téléphone pour cette manifestation.

La commune étant propriétaire des locaux utilisés, la commande pour l'ouverture de ces lignes était à sa charge.

Il est convenu de refacturer ce service à l'organisateur de la manifestation.

Le coût d'installation de ces lignes temporaires s'élève à 481.57 € T.T.C. décomposé comme suit :

- 1 - Forfait analogique temporaire : 300 € ;
- 2 – Communications : 43.62 € ;
- 3 – Frais de déplacement : 57.69 € ;

Soit un total de 401.31 € H.T. (T.V.A. : 80.26 €)

Il est proposé de refacturer ce montant à « la Cave du Port »

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de facturer à l'entreprise « la cave du port » le coût de l'installation de deux lignes téléphoniques, dont le montant s'élève à 401.31 € H.T. soit 481.57 € T.T.C. ;
- **PRÉCISE** que ces frais ont été engagés pour le salon des vins édition 2014 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à émettre le titre correspondant ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces et réaliser toutes démarches destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que la salle n'est pas louée, elle bénéficie, au même titre que les associations commerciales ou non à la gratuité, compte tenu de l'animation engendrée. La gratuité des salles des bastions est un sujet récurrent depuis plusieurs mandats.

. N° 2014-8-15 : Vote de tarif – Demoiselle FM

Rapporteur : Christophe PACULL

La convention de mise à disposition d'un bâtiment, sis avenue de la citadelle cadastré AB n° 136.

Il y a lieu de fixer le tarif pour l'année 2014.

Il vous est proposé :

- de fixer le montant de la participation annuelle due pour l'année 2014 à 3 790.75 € (tarif 2013 (3753.22 €+ 1 %)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation annuelle 2014 de Demoiselle FM, telle que présentée ci-dessus soit 3 790.75 €
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Arrivée de M. MICHEAU Philippe

N° 2014-8-16 : Camping des Remparts - Remboursement d'un séjour

Rapporteur : Annick PATOIZEAU

En exercice : 27 ; Présents : 23 ; Votants : 27

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de remboursement d'un acompte versé de 251.10 € par Madame Caroline SYLVESTRE pour la location d'un bungalow toilé prévu du 26 juillet au 16 août. La location a été annulée le 2 juillet, pour des raisons médicales.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le remboursement tel qu'exposé ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mme JOUTEUX précise qu'il y aura lieu de revoir rapidement les conditions d'annulations des réservations et des séjours, ces dernières devront être intégrées au règlement intérieur. La saison 2014 a été marquée par une baisse des locations de mobilhome et bungalows toilés, par contre les emplacements en camping-cars et emplacements traditionnels sont stables par rapport à l'année dernière. C'est un premier estimatif, il faut attendre le bilan de fin de saison.

N° 2014-8-17 : Camping des Remparts : tarif annexe

Rapporteur : Françoise JOUTEUX

Monsieur le maire propose de fixer à 5.45 € HT aux utilisateurs du camping, le prix du badge pour un cycle de lavage (machine à laver le linge).

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le prix du badge pour un cycle de lavage à 5.45 € HT aux utilisateurs du Camping les Remparts,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-18 : Bail d'occupation pour une antenne relais d'Orange- Stade municipal

Rapporteur : Philippe MICHEAU

Sur proposition de Monsieur le Maire, au vu de la convention, le Conseil Municipal décide de retirer ce rapport de l'ordre du jour.

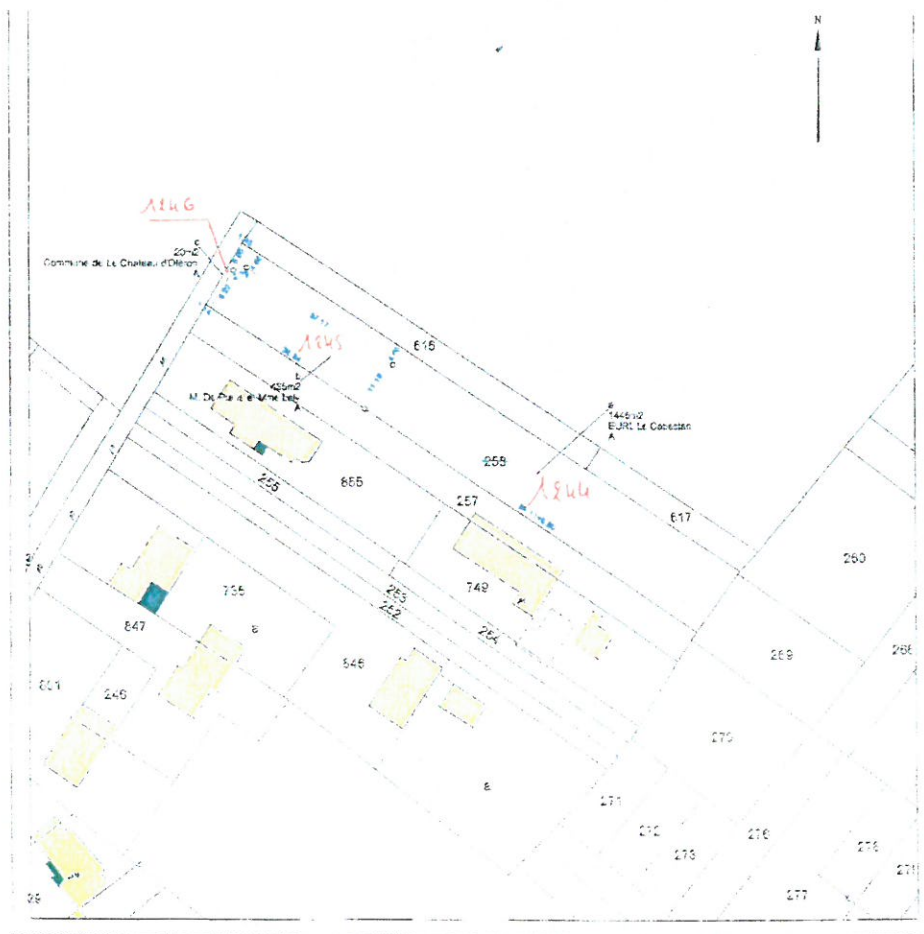
N° 2014-8-19 : Emprise de voirie - acte d'achat à l'euro symbolique "Gibou"

Rapporteur : Bernard LEPIE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de Madame CHAILLOLEAU Jeannine de céder à l'euro symbolique la parcelle BD N° 1246, consistant une emprise de voirie de 20 m².

En effet Mme CHAILLOLEAU Jeannine vient de vendre à DE PLANS Luc et LALY Anaïs la parcelle BD N° 1245.

Monsieur le Maire propose que Maître Nyzam représente la commune pour cet acte d'achat et de prendre en charge les frais d'enregistrement.



Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de Madame CHAILLOLEAU Jeannine de céder à la commune à l'euro symbolique la parcelle BD N° 1246, consistant une emprise de voirie de 20 m²,
- **CONFIE** à Maître NYZAM, notaire à Rochefort l'établissement de l'acte notarié,
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-20 : Remboursement d'un titre de transport - Office de Tourisme

Rapporteur : Christiane VILMOT

En date du 28 juillet 2014, l'Office de Tourisme Municipal du Château-d'Oléron a procédé à la vente d'un PASS Rochelais - une journée, pour une famille de 4 personnes, au nom de Monsieur BORDENAVE. Ce Pass, d'un montant de 60 euros, donne droit à 4 titres de transport pour 4 personnes (bus de mer, bus, parking relai) et à la visite d'un site touristique à la Rochelle à des tarifs préférentiels.

Lors de la vente du Pass à M.Bordenave, un seul titre de transport lui a été remis au lieu de 4. Suite à cette erreur de l'Office de Tourisme, la famille a dû régler un supplément de 8 euros sur place au Bus de Mer de la Rochelle, en date du 31 juillet 2014.

En conséquence, M.Bordenave demande à l'Office de Tourisme du Château-d'Oléron le remboursement de ce supplément de 8 euros; ci-joint les justificatifs fournis ainsi que la facture correspondante à ce montant.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de rembourser la somme de 8 euros à Monsieur BORDENAVE pour un supplément de titres de transport, suite à une erreur de l'Office de Tourisme,
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-21 : Aide financière à l'Association Chantier Naval Robert Léglise pour l'acquisition d'un bateau

Rapporteur : Vanessa PARENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement l'Association Chantier Naval Robert Léglise pour l'acquisition d'un ancien bateau professionnel.

En effet, l'association envisage de souscrire un prêt de 10 000 € pour cette acquisition, remboursable sur 4 ans. La commune, dans le cadre de sa politique de soutien culturelle, patrimoniale et associative, souhaite soutenir cette association afin de contribuer à la valorisation du patrimoine navigant.

Les frais d'entretien et de fonctionnement pour ce bateau restent à la charge de l'association.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une aide financière pour cette acquisition à hauteur de 2500 € par an pendant 4 ans à partir de 2014.

Cette subvention complète la subvention annuelle dédiée au fonctionnement.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 2 500 € par an, pendant 4 ans, à partir de 2014 à l'association Chantier Naval Robert Léglise pour l'acquisition d'un ancien bateau professionnel,
- **PRÉCISE** que les frais d'entretien et de fonctionnement de ce bateau restent à la charge de l'association,
- **PRÉCISE** également que cette subvention complète la subvention annuelle dédiée au fonctionnement,
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire apporte la précision concernant les statuts de l'Association, qui à l'heure actuelle, ne parle pas de l'actif en cas de dissolution. Un engagement a été pris pour que les statuts soient modifiés, afin que la commune soit bénéficiaire des bateaux en cas de dissolution.

N° 2014-8-22 : Emplacement forain temporaire – Place de la République

Rapporteur : Françoise JOUTEUX

Monsieur le Maire propose de louer à Monsieur Eddy DOUET une partie du domaine public situé sur la Place de la République (parking « côté Rue Georges Clémenceau ») afin d'y installer un manège pour enfant, et ce, du 14 décembre 2014 au 12 janvier 2015.

Il propose un montant de 300 € pour la durée d'occupation du domaine public, à charge également pour Mr Eddy Douet de faire installer à ses frais un coffret forain provisoire pour l'alimentation électrique.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les droits dus pour l'occupation du domaine public communal à M. Eddy DOUET pour la période du 14 décembre 2014 au 12 janvier 2015 sur une partie de la Place de la République à 300 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à émettre le titre correspondant dès la fin de l'occupation,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toute démarche et signer toute pièce destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-23 : Aménagement de la Plage de la Phibie - Demande de subvention Conseil Général
--

Rapporteur : Jim ROUMEGOUS

Monsieur le Maire rappelle les aménagements de la plage de la Phibie réalisés ainsi que les travaux d'accès par tapis pour les personnes à mobilité réduite.

Le premier aménagement concerne l'installation d'un local de stockage, vestiaires et animation au plan d'eau de la Phibie et comprend:

- installation d'une dalle béton : 1 000 € HT
- achat d'une cabane en bois : 2931.67 € HT
- peinture : 218 .86 € HT

Les travaux ont été réalisés en régie par les services techniques et représentent 11 jours à 2 agents, soit 154 heures € X 17.70 € salaires brut et charges patronales = 2 725.80€

Le montant total des travaux s'élève à 6 876.33 €.

Le second aménagement concerne l'installation d'un tapis pour l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite;

- l'acquisition des 2 tapis de 25 ml s'élève à 5 563.80 € HT soit 6 914.16 € TTC

Le montant total des travaux d'aménagement de plage s'élève donc à 5 563.80 € HT

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le montant des travaux pour les aménagements de la plage de la Phibie soit 6 876.33 € pour l'installation d'un local de stockage, vestiaires et animation et 5 563.80 € HT pour la pose d'un tapis pour l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite,
- **SOLLICITE** la participation financière du Conseil Général de la Charente-Maritime au titre du Fonds Départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes au taux maximum pour cette opération,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toute démarche et signer toute pièce destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-23-1 : Aménagement de la Plage de la Phibie - Demande de subvention CDC
--

Rapporteur : Jim ROUMEGOUS

Monsieur le Maire rappelle les aménagements de la plage de la Phibie réalisés ainsi que les travaux d'accès par tapis pour les personnes à mobilité réduite.

Le premier aménagement concerne l'installation d'un local de stockage, vestiaires et animation au plan d'eau de la Phibie et comprend:

- installation d'une dalle béton : 1 000 € HT
- achat d'une cabane en bois : 2931.67 € HT
- peinture : 218 .86 € HT

Les travaux ont été réalisés en régie par les services techniques et représentent 11 jours à 2 agents, soit 154 heures € X 17.70 € salaires brut et charges patronales = 2 725.80€

Le montant total des travaux s'élève à 6 876.33 €.

Le second aménagement concerne l'installation d'un tapis pour l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite;

- l'acquisition des 2 tapis de 25 ml s'élève à 5 563.80 € HT soit 6 914.16 € TTC

Le montant total des travaux d'aménagement de plage s'élève donc à 5 563.80 € HT

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le montant des travaux pour les aménagements de la plage de la Phibie soit 6 876.33 € pour l'installation d'un local de stockage, vestiaires et animation et 5 563.80 € HT pour la pose d'un tapis pour l'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite,
- **SOLLICITE** la participation financière de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron au titre des aménagements de plage au taux maximum pour cette opération,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour réaliser toute démarche et signer toute pièce destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses :

N° 2014-8-24 : Commission communale - Modification

M. le Maire indique que M. FONTANEAU Pascal a fait part de son souhait de faire partie de la commission marché.

M. le Maire propose de modifier comme suit la composition de la commission précitée :

- **Commission marché**

Michel Parent
Françoise Jouteux
Olivier Perthuis
Christophe Pacull
Bernard Lépie
Cyril Pain
Pascal Fontaneau

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** conformément à la liste ci-dessus, la composition de la commission marché,
- **COMPLETE** la délibération prise le 24 juin 2014 concernant la composition des commissions,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-25 : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'équipement sportif – agrandissement du gymnase David Douillet

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit des crédits au budget 2014 pour la création d'équipements sportifs et en particulier pour l'agrandissement du Gymnase David Douillet. Cet agrandissement permettrait d'utiliser au mieux un espace plus grand et adéquat pour les collégiens.

Il rappelle qu'un maître d'œuvre a été choisi, et que le bureau d'études SOURD-DURAND vient de produire le projet.

L'agrandissement serait d'environ 500 m² et comprendrait 2 salles modulables, ainsi que des rangements pour le matériel sportif du gymnase.

Le montant estimatif des travaux serait de 717 395,58 € HT auquel il y a lieu d'ajouter la maîtrise d'œuvre et les missions annexes liées à la construction, soit un montant total HT de 763 904,43 €.

M. le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des équipements sportif et présente le tableau prévisionnel de financement :

Dépenses HT	Recettes
Maîtrise d'œuvre : 38 892,85 €	Conseil Général (50 %) : 381 952,21 €
Mission CSPS : 2 191 €	
Mission contrôle technique : 3 455 €	Commune : 382 952,22 €
Etude Géotechnique : 1 970,00 €	
Travaux et aménagement 717 395,58 €	
Total : 763 904,43 €	Total : 763 904,43 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'agrandissement du Gymnase David Douillet dans le cadre des équipements sportifs,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-26 : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'équipement sportif – Rénovation du stade de football

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit des crédits au budget 2014 pour la création d'équipements sportifs et en particulier pour la rénovation du stade de football.

Il rappelle que les travaux des vestiaires du stade viennent de se terminer. Plusieurs points sont à revoir au niveau du terrain et des équipements. Il présente à cet effet, un devis concernant le démontage de l'existant, le traitement de sol, le scalpage, le nivellement, l'amendement sableux, la mise en place de drainage, l'engazonnement, pose de main courante, de pare ballons, buts et abris de touche.

L'ensemble s'élève à 164 218.50 € HT.

Il rappelle également au Conseil Municipal que ce projet avait été annoncé au club de foot oléronais (250 joueurs) et qu'il serait complémentaire au club sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron.

M. le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des équipements sportif et présente le tableau prévisionnel de financement :

Descriptifs HT	Montants HT
Travaux et aménagement : 164 218,50 €	Conseil Général (50 %) : 82 109,25 €
	Commune : 82 109,25 €
Total : 164 218,50 €	Total : 164 218,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la rénovation du terrain de football et dans le cadre des équipements sportifs,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2014-8-27 : Demande de subvention travaux d'urgence remparts 2014

La commune bénéficie régulièrement de subventions de la DRAC, du Conseil Général et de la Communauté de Communes pour procéder à des travaux d'urgence sur les remparts de la citadelle.

Au vu des désordres existants et persistants la commune souhaite reconduire un programme similaire en 2014.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Travaux	52 354,00 €	DRAC 35%	18 323.90 €
		Conseil Général 27%	14 135.58 €
		Communauté de communes 19%	9 947.26 €
		Fonds propre 19%	9 947.26 €
Total	52 354,00 €	Total	52 354.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE le budget prévisionnel ci-dessus ;
- APPROUVE le programme de travaux 2014 pour un montant de 52 354 € H.T. soit 62 824.80 € T.T.C. ;
- SOLLICITE, la participation financière de la DRAC à hauteur de 35% soit 18 323.90 € ; du Conseil Général à hauteur de 27% soit 14 135.58 € et de la communauté de commune (sous la forme d'un fonds de concours) à hauteur de 19% soit 9 947.26 €.
- INDIQUE que la part communale sera de 9 947.26 € hors T.V.A. ;

- S'ENGAGE à financer la totalité de l'opération soit 62 824.80 € T.T.C.
- PRECISE que cette dépense est inscrite au budget 2014 de la commune ;
- S'ENGAGE à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Travaux d'urgence remparts 2014 »;
- DIT que les travaux débuteront à l'automne 2014 pour s'achever au printemps 2015.
- ATTESTE que la commune récupère la T.V.A. ;
- INDIQUE que son numéro SIRET est le suivant : 211 700 93 5000 11
- PRECISE que la commune a la libre disposition du terrain et du bâti concerné ;
- INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire souhaite apporter une réponse à Madame COURDAVAULT concernant la question écrite sur les sculptures en fer qui jalonnent la citadelle. Il précise que ces trois sculptures réalisées par M. Nouraud ont coûté 6800 €. Ces dernières participent à la politique menée par le Conseil Général pour soutenir les petites communes qui ont une politique culturelle exceptionnelle. Trois communes en bénéficient : Le Château d'Oléron à hauteur de 40 000 € par an, Châtelailon et Surgères. Ce volontarisme culturel de notre commune a commencé il y a plus de vingt ans par la création du Festival du Conte et s'est poursuivi activement au fil du temps par la construction d'une résidence d'artistes, la création de village d'artisans d'art et d'événements culturels forts.

Pour ce qui concerne des sculptures, la première a été réalisée par M. Germain Pluchon au niveau du giratoire de la Porte de Dolus. Cette politique s'est poursuivie par la réalisation du manège créé par M. Nobili, sculpteur sur bois. Les dernières implantations ont eu lieu à la Citadelle par l'installation de trois sculptures, créées par M. Nouraud pour la somme globale de 6 800 €, sachant que la DRAC a été associée et a soutenu cette mise en place.

Un autre projet complétant la signalisation du village d'artisans d'art consiste à la création d'un cheminement de sculptures dit « Chemin des Oiseaux » qui sera réalisé par les artisans d'art locaux (M. Nouvel, M. Petit, M. Téaud, M. Nouraud...)

Concernant la deuxième question de Madame Courdavault, sur la propreté du cimetière, nous nous heurtons à deux difficultés. La première est l'efficacité du désherbant que l'on emploie aujourd'hui qui oblige, surtout par temps pluvieux, à intervenir très fréquemment. Le deuxième problème concerne l'entretien des concessions qui n'est pas réalisé par les familles et qui donne un sentiment de malpropreté. La Municipalité a décidé de nettoyer ces concessions, alors que ce n'est pas de sa responsabilité, deux fois par an. Pour le reste, un sapeur des Brigades Vertes est maintenant en permanence dans le cimetière pour assurer l'entretien régulier.

Monsieur le Maire évoque ensuite la mortalité des huîtres adultes et s'inquiète de l'avenir des entreprises à court terme.

Etat des travaux :

Inauguration de la salle Guy Pacaud : vendredi 5 septembre à 18H30

Travaux de l'Arsenal : l'extension de la salle est pratiquement terminée sur une façade.

Les travaux de voirie 2014 sont finalisés pour une valeur de 120 000 €

Le collège du Château d'Oléron, qui compte 325 élèves, accueille une nouvelle principale.

Extension du gymnase (DOJO), l'architecte retenu est Mr Sourd.

Terrain de football : un devis pour la rénovation du terrain est en cours

Les containers jaunes pour les résidences secondaires seront mis à disposition à compter d'octobre/novembre prochain.

Séance levée à 20h34.

